

## **Le C.C.A.S de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020.**

Dispositif du Plan Canicule  
issu de la loi du 30 juin 2004

relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

En cas de déclenchement officiel de l'alerte canicule (niveau 3 ou orange) par la Préfecture, le C.C.A.S invite les aînés de la commune **vivant à domicile en situation d'isolement social** à s'inscrire, avant le 15 mai 2020, sur le registre des personnes à contacter.

Plus précisément, l'inscription concerne les personnes ou couples âgés de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap. Il est important de noter que l'inscription peut également être demandée par un tiers (amis, voisins, famille ...) mais toujours **avec l'accord de la personne concernée**.

La mission du C.C.A.S est ainsi de proposer aux personnes les plus vulnérables une veille rapprochée en période de fortes chaleurs. Cette action de solidarité ne peut être réalisée par les seul(e)s salarié(e)s du C.C.A.S et fait habituellement appel à un engagement collectif.

**C'est pourquoi, le C.C.A.S de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020.**

**A ce jour, 12 personnes sont inscrites sur la liste des personnes à contacter et 3 personnes volontaires se sont rapprochées du C.C.A.S. Afin de mener cette action dans les meilleures conditions pour tous, le C.C.A.S se permet de solliciter des bénévoles de manière à permettre une veille auprès de 2 personnes en situation d'isolement maximum pour chaque personne volontaire.**

L'action de la personne bénévole consiste à contacter (téléphone et/ou visite), au moins une à deux fois par semaine, la personne âgée en lui apportant une attention particulière.

L'objectif est d'éviter la déshydratation et l'aggravation d'un état de santé ou le coup de chaleur en prodiguant les recommandations sanitaires. En cas de situation inquiétante, le C.C.A.S de Melle sera un relais pour évaluer la situation et les besoins de la personne ; il activera, le cas échéant, d'autres dispositifs.

Dans la mesure où vous souhaitez vous porter volontaire auprès des personnes âgées en période de canicule, vous pouvez contacter le C.C.A.S de Melle :

**Marlène GRENU, Responsable du CCAS de Melle**  
au 07.85.35.95.98 ou par mail [ccas@ville-melle.fr](mailto:ccas@ville-melle.fr).

Il n'est pas nécessaire d'être disponible sur l'ensemble de la période, vous pourrez indiquer vos dates de disponibilités/absences sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020 afin de faciliter l'organisation et la mise en lien avec les personnes inscrites.

Ci-joint, à titre d'information, l'affiche de communication.



Affiche plan  
canicule 2020.p...